

LETTRE D'ENTENTE 2010-2015 – NUMÉRO 07

ENTRE D'UNE PART :

**LA FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS (INC.) CSN AU
NOM DES SYNDICATS DU PERSONNEL DE SOUTIEN DES COLLÈGES (FEESP)**

ET

D'AUTRE PART,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

**CONCERNANT LA RECONDUCTION DE LA PROCÉDURE
DE L'ARTICLE 9-7.00 - GRIEFS DE CLASSIFICATION**

ATTENDU les dispositions de la clause 9-7.01 de la convention collective relatives à la procédure expérimentale pour le règlement des griefs de classification;

ATTENDU l'évaluation favorable de cette procédure par les parties nationales;

Les parties nationales conviennent de reconduire les dispositions de l'**Article 9-7.00 – Griefs de classification** jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective.

EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à Montréal ce 3^e jour du mois de Avril 2014.

**POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)**


Brigitte Langelier, présidente


Richard Bernier, vice-président

**POUR LA FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET
EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS (INC.) CSN
(FEESP)**


Johanne Cadieux, présidente
Secteur soutien cégeps


Jean Favreau, conseiller syndical


Martine Moreau, négociatrice


Christian Vézina, négociateur